

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **du mercredi 21 février 2007**

L'an deux mil sept, le 21 février, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de NEUNG sur BEUVRON se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.121-10 et L. 122-5 du code des communes.

Etaient présents M. le Maire, Michel LEGOURD, Yasmine BRUNET, secrétaire de mairie, et les conseillers municipaux : Jean-François GIRARD, Marie-Thérèse LEGOURD, Claude HENRY, Catherine ANDRE, Annick LELIEVRE, Christine PILLAULT, Jean-Michel DOUSSELIN.

Excusés : Maurice DELANOUE, Sébastien NURET, Philippe SEDILLEAU, Brigitte SCHRICKE

Absents : Philippe FOUCHER, Daniel GRIBONVALD.

Procurations de Brigitte SCHRICKE pour Michel LEGOURD, de Sébastien NURET pour Jean-Michel DOUSSELIN

Président : Michel LEGOURD.

Secrétaire : Jean-François GIRARD.

Ordre du jour :

- 1) Vote des comptes administratifs
- 2) Vote des comptes de gestion
- 3) Ouverture de crédits avant vote du Budget Prévisionnel
- 4) Modification du Plan Triennal de Voirie à voir avec la DDE
- 5) Classement de voie communale
- 6) Entretien de voirie
- 7) Busage des chemins
- 8) Devis INEO
- 9) Offre d'acquisition des bâtiments EDF
- 10) Vente d'une parcelle de terrain
- 11) Présentation des Hameaux de Campagne
- 12) Concessions au cimetière
- 13) Comice Agricole 2007
- 14) Sonorisation de la Salle des Fêtes
- 15) Tarif de location de la Salle du Stade
- 16) Attribution de la NBI aux employés communaux
- 17) Clôture de la Forge

Question et affaires diverses

Séance ouverte au public.

Observations préalables sur le précédent compte rendu : aucune

Examen de l'ordre du jour :

1) Vote des Comptes Administratifs :

Les divers comptes Administratifs sont présentés. Ils sont identiques aux comptes de gestion communiqués par la Trésorerie soit :

a) Commune :

Fonctionnement :	Dépenses	Recettes	Solde
	895 832.71	1 267 845.60	372 012.89
Investissement :	Dépenses	Recettes	Solde
	961 650 77	952 941.01	- 8 709.76
Total :			363 303.13

b) Eau :

Fonctionnement :	Dépenses	Recettes	Solde
	22 371.35	47 261.97	24 890.62
Investissement :	Dépenses	Recettes	Solde
	61 405.55	32 706.23	- 28 699.32
Total :			- 3808.70

c) Assainissement :

Fonctionnement :	Dépenses	Recettes	Solde
	22 800.80	48 345.36	25 544.56
Investissement :	Dépenses	Recettes	Solde
	13 412.58	60 428.61	47 016.03
Total :			72 560.59

d) CCAS :

Fonctionnement :	Dépenses	Recettes	Solde
	51 886.40	47 338.23	- 4 548.17
Total :			- 4 548.17

e) Camping :

Fonctionnement :	Dépenses	Recettes	Solde
	30 166.69	62 091.06	31 924.37
Investissement :	Dépenses	Recettes	Solde
	2 682.19	1 578.97	- 1 103.22
Total :			30 821.15

f) Logements Sociaux :

Fonctionnement :	Dépenses	Recettes	Solde
	3 154.27	12 230.13	9 075.86
Investissement :	Dépenses	Recettes	Solde
	58 208.13	42 210.38	- 15 997.75
Total :			- 6 921.89

g) Lotissement de la Basinière :

Fonctionnement :	Dépenses	Recettes	Solde
	35 630.52	35 630.52	0.00
Investissement :	Dépenses	Recettes	Solde
	56 124.23	74 466.17	18 341.94
Total :			18 341.94

h) Lotissement des Pins :

Fonctionnement :	Dépenses	Recettes	Solde
	184 658.00	184 658.00	0.00

Investissement :	Dépenses	Recettes	Solde
	57 311.16	78 959.47	21 648.31
Total :			21 648.31

i) Lotissement des Places Basses :

Fonctionnement :	Dépenses	Recettes	Solde
	257 488.24	257 488.24	0.00
Investissement :	Dépenses	Recettes	Solde
	151 725.52	24 590.52	- 127 135.00
Total :			- 127 135.00

Délibération : Les comptes administratifs sont votés à l'unanimité

2) Vote des comptes de gestion :

Les comptes de gestion présentent des chiffres rigoureusement identiques à ceux des comptes administratifs et sont votés à l'unanimité.

3) Ouverture de Crédits avant le Budget Prévisionnel :

Certaines factures arrivées après la clôture de l'exercice 2006 doivent être payées en investissement en plus des restes à réaliser.

Il est décidé d'inscrire ¼ du montant des investissements réalisés en 2006 et de procéder à l'ouverture d'un crédit aux comptes 205 (facture SEGILOG pour la gestion comptable informatique) et 2313.

4) Programme triennal de voirie :

Un contact a eu lieu avec la DDE pour la modification du programme triennal de voirie. Ces changements sont rendus nécessaires par la construction de la nouvelle maison de retraite d'une part et les travaux sur la station d'épuration et le réseau d'assainissement de la rue des Prés afin d'éviter une dégradation immédiate des chaussées dès leur réfection.

En 2007, pourraient alors être réalisés les réfections :

- de la rue des Anciens Combattants d'AFN en très mauvais état,
- de la voie menant à la zone artisanale pour l'assainir en cas de pluie,
- de la rue du Stade pour la partie allant de la Croix des Anges au Chemin de Courton, partie qui ne sera pas empruntée par les engins et camions lors de la construction de la Maison de Retraite.

5) Classement d'une voie communale :

La voie d'accès à la Zone Artisanale partant de la route de Romorantin est nommée : Impasse de la Croûte et classée voie communale.

6) Programme d'entretien de voirie 2007 -

- Le devis établi par la DDE pour la remise en état de certains points de la voirie est examiné. Au vu du montant de ces travaux d'entretien comprenant notamment 1 500 € d'installation de chantier, il est décidé de ne pas donner suite à cette proposition pour le moment.

7) Travaux de busage des chemins et voies communales :

Il est décidé de réaliser un passage pour améliorer la sécurité des piétons route de Blois.

Selon les responsables DDE, il convient de buser le fossé existant en diamètre 400 et de placer un pont tous les 50 mètres de l'Impasse Sully à l'Impasse de Belleville.

Délibération : oui à l'unanimité

Il est proposé de sécuriser également la route de La Marolle jusqu'aux Gouëdières de la même manière. Cette opération pourra être réalisée dans un deuxième temps.

Pour stabiliser les entrées de propriétés nécessitant un busage du fossé en limitant les risques d'effondrement et sur les conseils de la DDE, il est décidé de rendre obligatoire le système de busage avec deux têtes de pont de 300 aux extrémités.

8) Devis INEO :

Il est décidé de remplacer 2 lanternes rue des Prés selon le devis de la société INEO d'un montant de 851.55 € mais de surseoir au changement de tableau proposé pour l'éclairage public rue des Anges.

9) Bâtiments EDF :

Notre précédente proposition d'acquisition n'étant pas parvenue aux services immobiliers de l'EDF chargés de la vente des anciens bâtiments, une lettre leur sera adressée pour renouveler notre offre soit 150 000€ TTC.

Une commission de l'organisme examinera notre proposition le 25 avril prochain et nous rendra une réponse immédiate.

10) Demande d'acquisition de terrain :

M. Michel DUBUISSON, propriétaire d'une petite maison et d'un terrain près de la Forge souhaiterait acquérir de la Commune une parcelle de terrain de quelques m² lui ouvrant l'accès à

sa propriété par la nouvelle voie dite « Allée des Castors », ce qui lui permettrait de construire un garage.

Il propose un prix de 3 800 € TTC, la prise en charge des frais de géomètre, s'engage à réaliser les travaux d'achèvement de sa maison. Il effectuera en outre les travaux de clôture de sa propriété en utilisant le même matériel que la commune pour l'entourage de la forge.

Délibération : oui sous réserve du respect des dispositions ci-dessus

11) Présentation de l'opération « Hameaux de Campagne » :

Cette société implantée à ECOPARC est spécialisée dans l'implantation de résidences services pour personnes âgées valides et semi valides par unités accueillant 30 à 40 personnes.

Ce sont des logements en co-propriété de plain pied types T1, T2 ou T3 aux normes personnes handicapées en location avec terrasse et jardin privatifs et salle de restauration collective ouverte aux personnes extérieures. Tous services compris, un T1 revient à 30 € par jour.

La cuisine est faite sur place et avec le gardiennage et l'entretien, cela représente 5 emplois équivalents temps plein.

La demande est importante actuellement et une opération de ce type pourrait être menée à Neung-sur-Beuvron par cette société qui achèterait à la commune 1 ha de terrain environ pour implanter cette résidence.

Une partie du terrain BARRE pour lequel une promesse de vente a été signée pourrait être réservée aux « Hameaux de Campagne ».

12) Cimetière :

Des différences en nombre important ont été constatées entre les demandes de concession effectuées par les familles par écrit et le type de concession qui leur avait été attribué par l'Administration et ce depuis de nombreuses années.

Il est décidé de considérer comme recevable dans ce cas précis la demande exprimée par la famille sur les imprimés ou registres réglementaires.

13) Comice Agricole :

Il est décidé que la Commune versera la somme de 5 000 € à la Société d'Agriculture pour l'organisation du Comice Agricole qui doit se tenir à Neung les 30 juin et 1^{er} juillet.

14) Sonorisation de la Salle des Fêtes :

Deux devis ont été présentés pour deux types de matériel très différents.

Il est décidé de demander avant décision des précisions à l'un des fournisseurs pour savoir si son matériel est transportable et utilisable en plein air.

15) Salle du Stade :

Il a été procédé à deux contrôles du compteur électrique après organisation de soirées associative ou privée.

Il s'avère que la consommation d'électricité est très faible. Il est donc décidé de fixer à 15€ le montant forfaitaire des charges en hiver s'ajoutant au montant de la location de la salle du stade.

16) Nouvelle Bonification Indiciaire :

Il est décidé d'étendre la NBI à tous les emplois communaux qui peuvent bénéficier de cette mesure.

17) Clôture de la Forge :

Le devis de M. GOULET de 8 409 € pour les travaux de clôture de la Forge qui est le moins élevé est accepté.

QUESTIONS DIVERSES :

- 1) Le plan des sanitaires du groupe scolaire a été accepté par la Commission Départementale de Sécurité.
- 2) Le rapport d'expert met en évidence le fait que – contrairement au devis et à la facture – l'étanchéité de l'ensemble de la fontaine n'a pas été réalisée.
- 3) Il a été attribué à chacune des 3 écoles du regroupement pédagogique un ordinateur avec imprimante, matériel qui sera remis au Maire le 13 mars 2007 à 15 h dans les locaux de l'Inspection Départementale de l'Education Nationale à Blois.
- 4) L'organisme faisant le lien entre les différents services qui suivent la scolarisation du petit Maël CHAPON de le scolariser à temps complet à la rentrée prochaine, compte tenu des progrès effectués. Une demande d'AVS (auxiliaire de vie scolaire) a été faite mais il n'est pas certain que celle-ci aboutisse, l'enfant scolarisé en école maternelle n'étant pas considéré comme prioritaire.
- 5) Des abus de stationnement rue Albert Prudhomme empêchant les voitures de circuler normalement jusqu'aux feux devront être signalés à la Gendarmerie. Il faudra par la suite que la sortie de l'école ou des salles de réunion se fasse par cette rue où le stationnement devra être réglementé.
- 6) Les Maisons ARCHAMBAULT proposent des maisons à 69 000 €. Pour permettre à des jeunes de bénéficier de ces possibilités, il conviendra peut-être d'y affecter une partie du terrain BARRE.

- 7) L'ancienne société GRAVALOIRE qui loue un espace à la Clergerie pour le stockage de vieux poteaux EDF propose la fourniture de matériaux concassés de même granulométrie que le calcaire employé actuellement pour la stabilisation des chemins. Un devis sera fourni pour comparaison avec les prix des matériaux de remblais utilisés actuellement.
- 8) Christine PILLAULT signale que le montant des frais restant à la charge des propriétaires après contrôle des installations d'assainissement individuel par l'entreprise VEOLIA s'élevant à 35 € (35 € pris en charge par la Communauté de Communes) ne leur a pas été communiqué par écrit.
- 9) Il est demandé qu'une balise de signalisation soit placée à l'intersection de la route de Blois et de la rue des Prés.

La séance est levée.

Le Maire et les Conseillers ont signé